



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 30 juillet 2025

Monoxyde de carbone et risques d'intoxication : l'ARS La Réunion appelle à la vigilance pendant l'hiver austral

Du 21 au 27 juillet, 3 personnes ont été prises en charge par les urgences suite à des intoxications au monoxyde de carbone à La Réunion.

Dans le contexte de l'hiver austral désormais bien installé, les conditions climatiques peuvent amener les réunionnais à recourir à des équipements de chauffage. Or, certains appareils, lorsqu'ils sont mal installés ou entretenus, présentent un risque majeur d'émission de monoxyde de carbone, un gaz extrêmement dangereux qui peut être à l'origine d'intoxications graves voire mortelles.

Aussi, l'ARS La Réunion appelle la population à la vigilance et rappelle les recommandations à suivre pour éviter tout risque d'intoxication.

L'intoxication au monoxyde de carbone

Un danger invisible mais potentiellement mortel

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant, produit par une combustion incomplète de bois, charbon, gaz, essence ou fioul. Il se diffuse rapidement dans l'air et peut provoquer des intoxications graves, voire mortelles. Chaque année en France, environ 1300 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone survenus par accident, impliquant près de 3000 personnes, sont déclarés aux autorités sanitaires et entraînent une centaine de décès.

Les principales causes identifiées à La Réunion :

- Utilisation de chauffe-eau à gaz mal entretenus ou mal ventilés ;
- Emploi de barbecues ou braseros comme chauffage d'appoint ;
- Fonctionnement de groupes électrogènes dans des espaces clos ou mal aérés ;
- Mauvais raccordement ou entretien des poêles à bois et cheminées.

Les symptômes d'une intoxication

Ces symptômes peuvent apparaître de manière progressive ou brutale :

- Maux de tête, nausées, fatigue inhabituelle ;
- Vertiges, malaise, voire coma dans les cas graves.



Contact presse
Service Communication ARS LA REUNION
0262 93 94 55 – 0692 57 63 38 - ars-reunion-communication@ars.sante.fr

Les principales causes d'intoxication

Les enquêtes environnementales conduites par l'ARS à La Réunion ont pu mettre en évidence les principales causes suivantes d'intoxication :

- Dysfonctionnements de chauffe-eau à gaz, couplés à une ventilation insuffisante des locaux,
- Utilisation inappropriée de barbecues ou de braseros en chauffage d'appoint,
- Utilisation de groupes électrogènes dans des locaux contigus à l'habitation, sans conduit d'évacuation des gaz d'échappement vers l'extérieur
- Utilisation de poêles à bois mal raccordés.

Recommandations

Pour éviter le risque d'intoxication

Il est impératif de suivre les recommandations suivantes :

- **Faites vérifier chaque année vos installations** par un professionnel qualifié (chauffe-eau et chauffe-bains, chaudières, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération) ;
- Réalisez un **ramonage annuel** de vos conduits de cheminée ;
- **Aérez quotidiennement** votre logement même par temps froid ;
- **Ne bouchez jamais les grilles de ventilation** ;
- **N'utilisez pas de chauffe-eau à gaz à circuit non étanche** installé dans les pièces de votre logement (salle de bains, cuisine, séjour) ;
- **N'utilisez jamais un barbecue, un brasero ou un réchaud de camping pour vous chauffer** ;
- **N'installez jamais un groupe électrogène dans un espace clos** : il doit impérativement être placé à l'extérieur de votre logement.

En cas de suspicion d'intoxication :

- Aérez immédiatement les lieux ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Évacuez les personnes présentes ;
- Appelez les secours (15 ou 18 ou 112).
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

**Ces accidents sont évitables grâce à des gestes simples de prévention.
Restons vigilants pour un hiver en toute sécurité.**